# Municipales 2008, mode d’emploi

Sud Ouest

- La saisie des résultats des deux tours des élections municipales, les dimanches soirs 9 et 16 mars, se fera, pour une large part, par le biais de la transmission numérique.
- C'est donc avec votre ordinateur que vous nous adresserez les résultats des communes qui vous seront attribuées par votre chef d'agence départemental.
- Contrairement à la réalisation de l'annuaire des maires ce mode de transmission ne passera pas par le logiciel PictaMailer mais par un site internet très facilement accessible (http://municipales2008.sudouest.com)
- Ce site spécifique a été conçu par nos services informatiques avec le souci constant de sa simplicité d'utilisation: pour chacune de vos communes il vous est proposé de remplir des masques de saisie.

# Comment utiliser ce site

- **La méthode:** la première des consignes sera de nous faire parvenir les résultats au fur et à mesure de vos capacités à les saisir, tout en veillant à vous assurer de la collecte auprès de l'ensemble de vos mairies.
- **La procédure:** une fois saisie l'adresse du site, entrer code correspondant (voir le bordereau d'envoi de ce message) et mot de passe (le même que pour Picta) puis cliquer sur le bouton Connection.

Une fenêtre s'ouvre alors. Vous y verrez apparaître les communes dont vous avez la charge pour ces élections.

# Première étape (avant le 28 février)

*Cette procédure permet aux secrétaires d'édition de préparer les pages à paraître le 10 mars. Elle consiste à indiquer le nom du maire sortant et le nombre de conseillers municipaux à élire.*

- Pour ouvrir une fiche de commune, cliquer sur le petit crayon jaune
- Une fois la fiche ouverte, remplir les cases disponibles
- Puis cliquer sur « valider définitivement » si vous êtes certain de ne pas avoir à modifier
- La première étape est maintenant terminée

# Deuxième étape (Le soir de l'élection )

*Le soir des élections, vous aurez à remplir les mêmes fiches avec les résultats collectés par vos soins.*

- Lorsque vous ouvrirez la fiche d'une de vos communes, des champs nouveaux apparaîtront dans lesquels vous ecrirez.
- Pour ajouter une liste supplémentaire, cliquer sur le + vert.
- On indique un candidat libre en cochant la case correspondante.
- Une fois saisi l'ensemble des données, cliquer sur « valider définitivement » ce qui permettra à la rédaction de traiter vos données, ainsi envoyées. Fin de la deuxième étape.

*Après validation, en cas d'erreur de saisie, contacter l'agence départementale pour correction*.

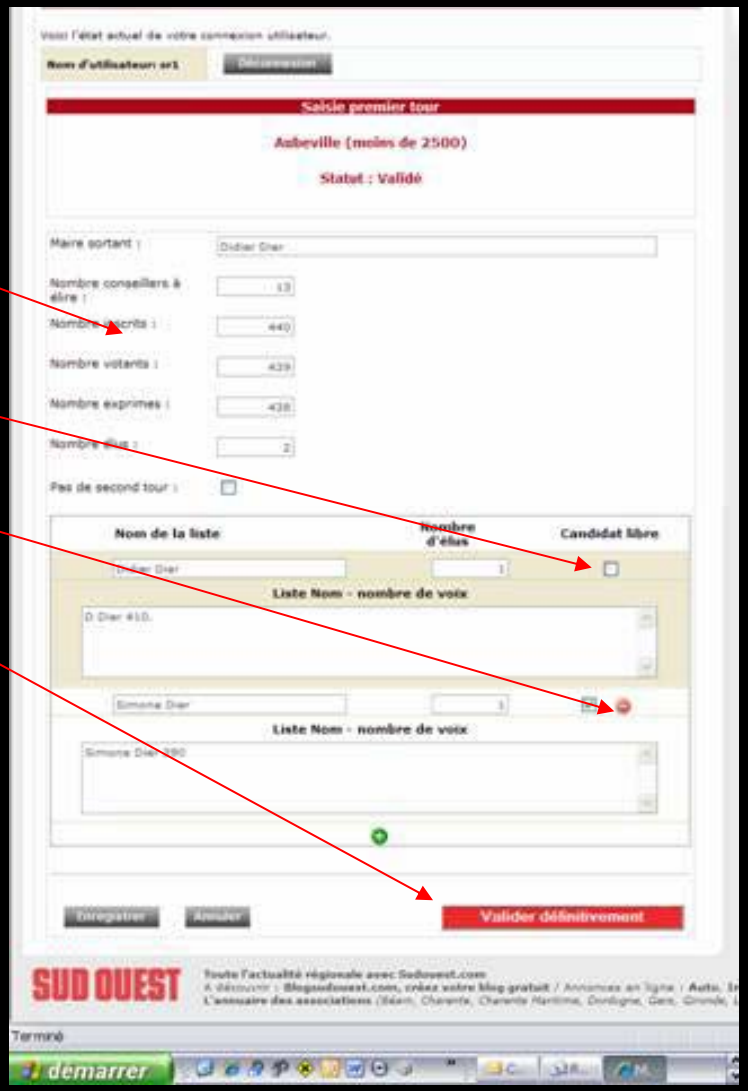

# La saisie

(Les seuls noms que nous publierons seront ceux des élus )

- Ils seront présentés de la manière suivante: Initiale du prénom (en capitales) suivi d'un point et d'un espace (dans le cas d'un prénom composé: première initiale suivie d'un point et d'un tiré et deuxième initiale). Puis le nom de famille en minuscules (sauf la capitale de la première lettre)
  Exemples: E. Pancaut
  J.-E. Pancaut
- Les noms des élus sont séparés par une virgule,
- En fonction de la taille démographique de la commune, voici les types de présentation que nous vous demandons de respecter:
- **Communes de + de 3500 habitants**:
  Pour chaque liste les élus sont séparés par une virgule, le nombre de voix n'étant pas reproduit puisque identique pour chacun
- **Pour les autres**
  Pour chaque liste le nom de l'élu est suivi du nombre de ses voix (nom et chiffre n'étant séparés que par un espace puis par une virgule précédant le nom suivant)
  Exemple: E. Pancaut 953,